

POLOGNE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Pologne

La Pologne prévoit d'inscrire expressément le principe de « ne laisser personne de côté » dans son futur programme pluriannuel de coopération pour le développement (2021-2025).

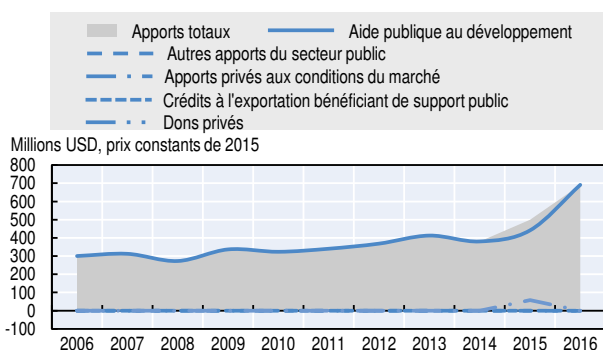
Ses activités de coopération pour le développement mettent en œuvre l'engagement de ne laisser personne de côté par l'axe de la non-discrimination des groupes vulnérables dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire. Elles ciblent les personnes vulnérables ou exclues dans certains des pays partenaires de la Pologne en apportant un appui aux politiques et aux services sociaux destinés aux personnes handicapées, aux victimes de violence domestique,

aux enfants placés en famille d'accueil et aux populations touchées par des conflits.

Pour la Pologne, ne laisser personne de côté signifie veiller à ne laisser à l'écart aucun pays, y compris des pays à revenu intermédiaire et d'autres pays en développement plus avancés, où les politiques de coopération pour le développement peuvent cibler les personnes pauvres et les groupes vulnérables. La Pologne estime qu'il conviendrait de préciser plus avant le concept, de manière à guider la programmation et les projets et à élaborer les instruments et outils appropriés pour répondre aux besoins de groupes vulnérables spécifiques, en tenant compte de la diversité des contextes.

Apports financiers de la Pologne aux pays en développement

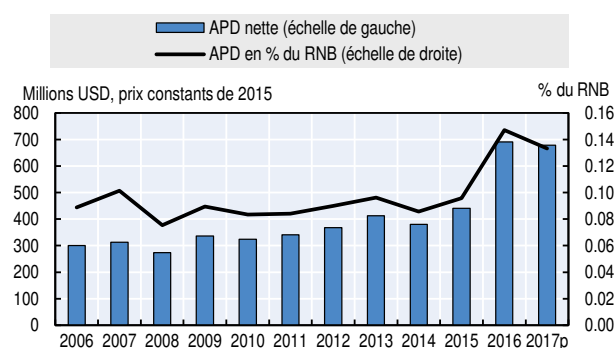
Graphique 35.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Pologne



Note : On dispose de données sur les apports du secteur privé aux conditions du marché pour 2015 uniquement. En ce qui concerne les autres apports du secteur public, on dispose de données pour 2016 seulement.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810721>

Graphique 35.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Pologne



p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810740>

Résultats obtenus par la Pologne au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 35.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Pologne

Pologne	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	-	-	-	34.5	-	-	bon	Bon	-
Année de référence				33.6			bon	améliorations nécessaires	
Tendance				↑			=	↑	

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933812944>

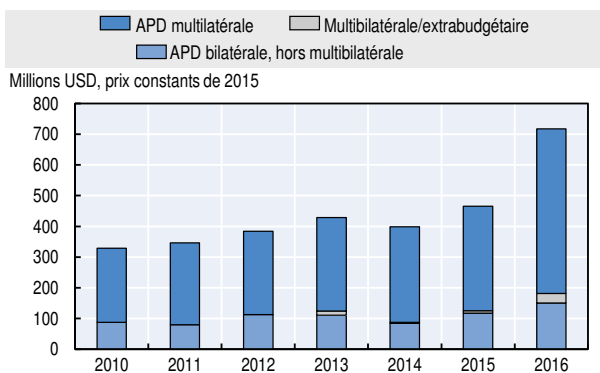
Aide publique au développement dispensée par la Pologne

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Pologne se sont élevés à 674 millions USD (données préliminaires), soit 0.13 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 4 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par une réduction de ses prêts bilatéraux. En l'absence de plan, il sera difficile à la Pologne d'accroître son APD de façon à respecter son engagement international d'atteindre un rapport APD/RNB de 0.33 % d'ici à 2030. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 6 millions USD et a représenté 0.9 % de l'APD nette totale de la Pologne (la même proportion qu'en 2016).

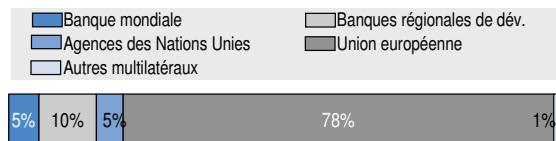
La part non liée de l'APD polonaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 34.5 % en 2016 (contre 33.6 % en 2015), alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) s'établissait à 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 97.6 % en 2016. Les prêts ont représenté 11.2 % de l'APD brute.

En 2016, 25.3 % de l'APD polonaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Pologne a acheminé 74.7 % de son APD en direction d'organisations multilatérales. Les contributions obligatoires qu'elle doit verser à l'Union européenne et à d'autres organisations internationales ont représenté l'essentiel de son aide multilatérale. Elle a aussi dirigé 17 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 35.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Pologne



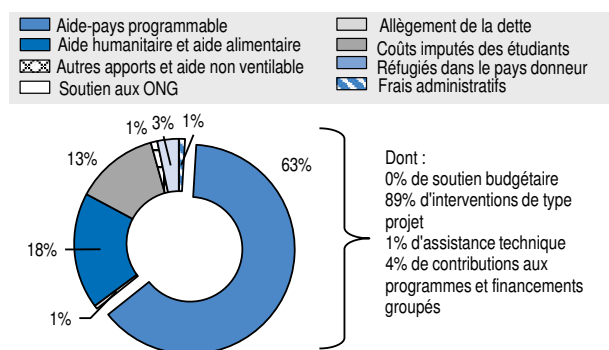
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810759>

En 2016, 63.3 % de l'APD bilatérale polonaise ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Pologne a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016 et les interventions de type projet ont représenté 89 % de l'APP.

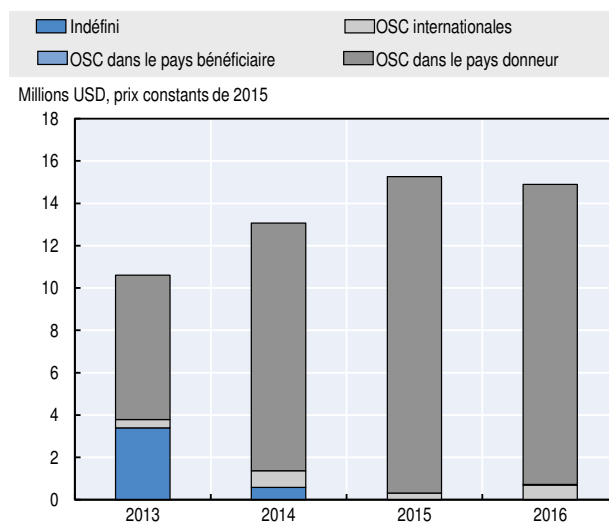
Graphique 35.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810778>

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 14.3 millions USD. L'APD apportée par la Pologne aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'aide bilatérale (de 12.2 % à 8.2 %).

Graphique 35.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2013-16, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810797>

En 2016, l'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne et l'Europe orientale. La Pologne a affecté 80.4 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 64.6 millions USD à l'Europe orientale.

Graphique 35.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Pologne



Note : La répartition par région de 6 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

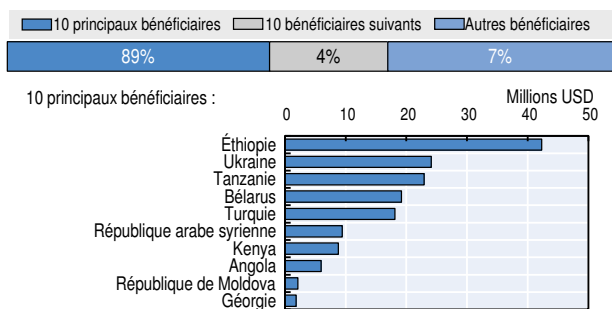
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810816>

En 2016, la Pologne a affecté 88.7 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ses pays prioritaires se répartissent en deux groupes : d'une part, les pays du Partenariat oriental et, d'autre part, certains pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Sept de ses dix pays prioritaires figurent parmi les principaux bénéficiaires de son aide. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 93.3 millions USD en 2016 (53 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (90 %, soit un chiffre supérieur à la moyenne du CAD, qui est de 65 % dans ces contextes).

En 2016, la Pologne a alloué 42 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 73.3 millions USD. Ce chiffre, en hausse par rapport à celui de 2015 (36.2 %), est supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale polonaise en 2016.

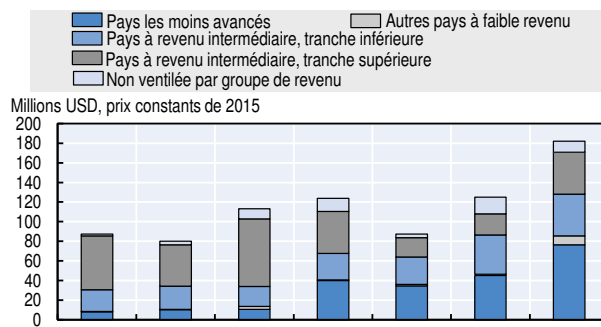
L'APD totale de la Pologne aux PMA a représenté 0.04 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 35.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810835>

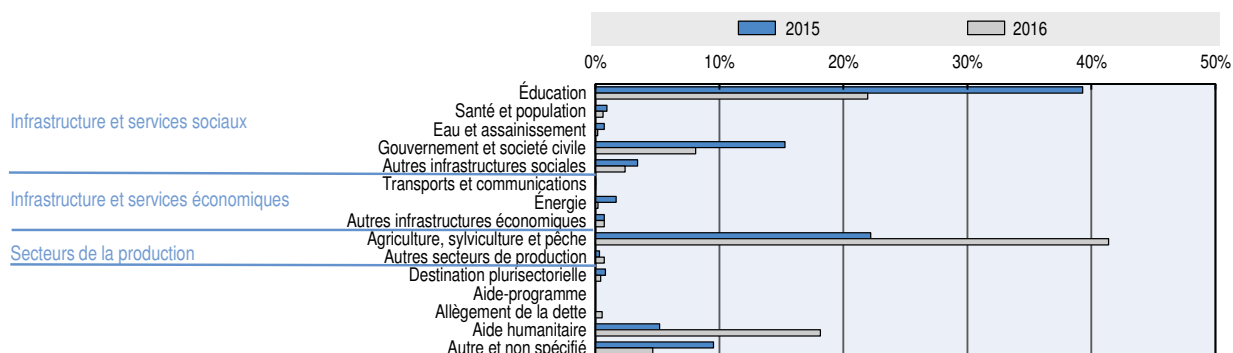
Graphique 35.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810854>

En 2016, 33.2 % de l'APD bilatérale de la Pologne, soit 58.4 millions USD, ont été consacrés aux infrastructures et services sociaux, et en particulier à l'éducation (38.6 millions USD), ainsi qu'au soutien au gouvernement et à la société civile (14.2 millions USD). Un montant de 74 millions USD a été affecté aux secteurs de production, principalement l'agriculture (72.7 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 31.9 millions USD. En 2016, les engagements de la Pologne en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 75.5 millions USD (52.3 % de l'aide bilatérale ventilable).

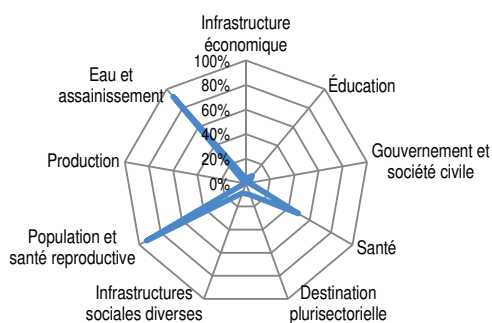
Graphique 35.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810873>

L'APD bilatérale de la Pologne en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 3.7 millions USD. En 2016, 2.6 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer à la moyenne des pays du CAD (36.5 %). L'aide de la Pologne est axée sur la problématique femmes-hommes dans les secteurs de la population et de la santé reproductive ainsi que de l'eau et de l'assainissement.

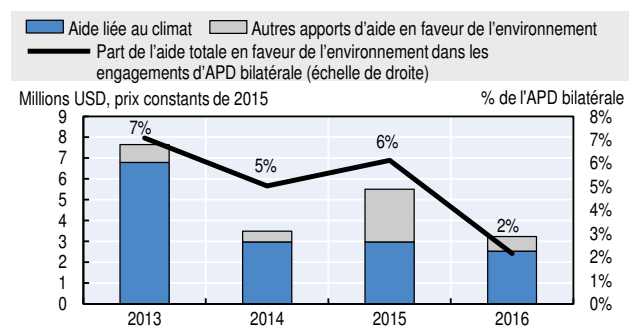
Graphique 35.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810892>

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 3.1 millions USD. En 2016, 2.2 % de l'aide bilatérale de la Pologne ciblaient l'environnement et la part plus spécifiquement axée sur la lutte contre le changement climatique a représenté 1.7 % (2.4 millions USD), contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 35.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2013-16, engagements, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933810911>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.



Extrait de :
Development Co-operation Report 2018
Joining Forces to Leave No One Behind

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2018-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Pologne », dans *Development Co-operation Report 2018 : Joining Forces to Leave No One Behind*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/799a2aea-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.